

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 9898**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Démonteur spécialiste automobile

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Association nationale pour la formation automobile (ANFA)	Délégué général de l'ANFA

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3034 - Services de l'automobile (Commerce et réparation de l'automobile, du cycle et du motorcycle, activités connexe, contrôle technique automobile, formation des conducteurs)

Code(s) NSF :

252r Entretien et réparation des automobiles, cycles et motorcycles, véhicules industriels, engins agricoles et de chantiers; Entretien, maintenance, réparation de moteurs thermiques et de machineries de navire

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Démonteur automobile spécialiste effectue les activités techniques permettant d'organiser et de réaliser le démontage du véhicule dans le respect de la réglementation relative à l'environnement, à l'hygiène et à la sécurité.

Concernant les activités techniques, il réalise :

- le diagnostic des organes du véhicule,
- la dépollution / le stockage et la gestion des produits polluants,
- le contrôle visuel / le tri / le nettoyage et l'étiquetage des pièces,
- l'identification / le démontage et le marquage des pièces.

Concernant les activités organisation et gestion de l'intervention réalisées en appui d'un responsable hiérarchique, il :

- utilise la documentation technique,
- agence et entretient le poste de travail,
- organise les parcs d'attente,
- applique les procédures qualité en vigueur dans l'entreprise.

Les capacités attestées relèvent de la maîtrise des concepts et méthodes permettant de :

- évaluer l'état de fonctionnement d'un VHU,
- réaliser la dépollution d'un VHU dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement,
- préparer les pièces selon leur destination en assurant leur traçabilité,
- réaliser le démontage des pièces de réemploi dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité,
- identifier les principaux éléments d'un VHU,
- situer son activité dans l'entreprise et son environnement professionnel.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'emploi est exercé le plus fréquemment dans les PME qui réalisent de manière permanente des interventions de démontage de véhicules hors d'usage.

Démonteur automobile spécialiste

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2303 : Nettoyage des espaces urbains

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Les composants de certification reposent sur six modules.

Les modalités de validation, spécifiques à chaque module, sont adaptées à la nature des compétences à valider.

Elles prennent appui, selon le cas, sur :

- un dossier de validation et un entretien avec narration d'activités,
- une épreuve écrite,
- un entretien.

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	Jury tripartite (un représentant d'une organisation d'employeurs, un représentant d'une organisation syndicale de salariés, un formateur désigné par l'ANFA)
---	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 12 juillet 2010 publié au Journal Officiel du 22 juillet 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle Démonteur spécialiste automobile, avec effet au 22 juillet 2010, jusqu'au 22 juillet 2013.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Site ANFA : www.anfa-auto.fr
Standard ANFA : 01 41 14 16 18
Observatoire ANFA : 02 28 01 08 01

Lieu(x) de certification :

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION AUTOMOBILE (ANFA)
41-49 rue de la Garenne
92313 SEVRES

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Conformément à l'Accord Paritaire du 20 janvier 2004, le CQP "Démonteur automobile spécialiste" a été créé en janvier 2007.